

Les régimes particuliers de l'INF: agents des douanes et opérateurs

Enseignements du cours

Voici un bref résumé pratique des informations les plus importantes du cours.

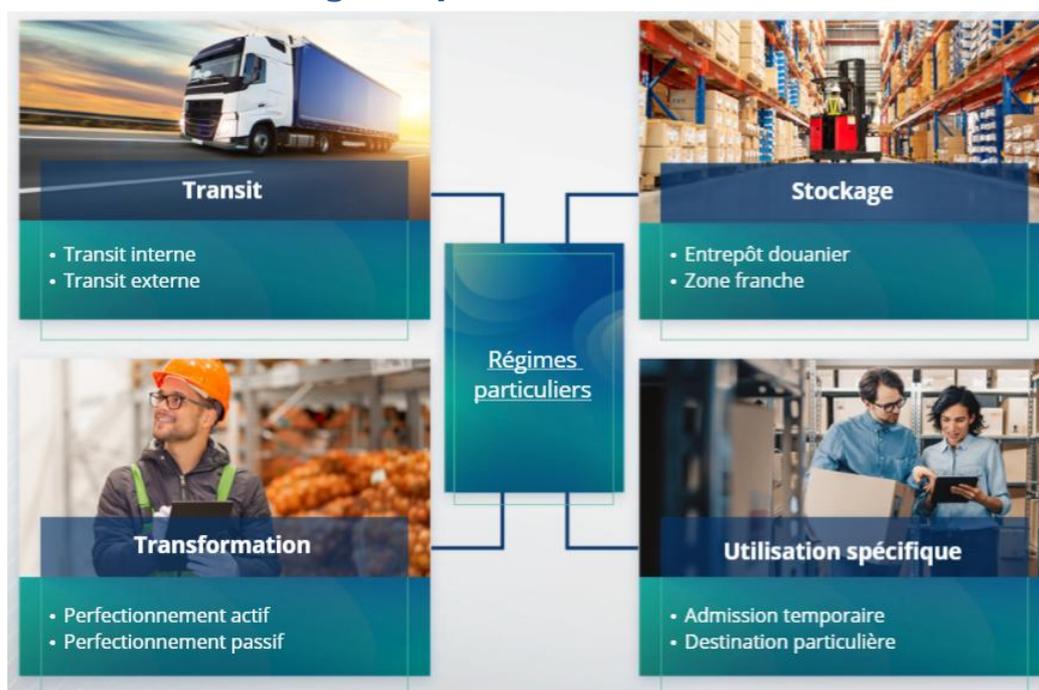
1 Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce cours, vous aurez pris connaissance:

- des principes de base de l'utilisation du système INF
- des fonctionnalités générales, et
- des avantages du nouveau système
- de la manière de réaliser les tâches des opérateurs ou des agents des douanes dans le système INF.

Bien que ce cours se concentre sur la présentation des systèmes INF (RP INF et Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF) et ses fonctionnalités, il intègre également une synthèse des concepts de perfectionnement actif et passif et des dispositions juridiques qui s'y rapportent.

2 Présentation des régimes particuliers du CDU



2.1 Qu'est-ce que le perfectionnement actif?

Le perfectionnement actif consiste à importer des marchandises non Union sur le territoire douanier de l'Union et à transformer ces marchandises en suspension de droits et de taxes en vue de réexporter les produits transformés, les mettre en libre pratique ou libérer les déchets des produits transformés.

2.2 Qu'est-ce que le perfectionnement passif?

Le perfectionnement passif implique l'acheminement de marchandises de l'Union en dehors du territoire douanier de l'Union dans le but de bénéficier d'une franchise de droits ou de droits réduits lorsque ces marchandises sont mises en libre pratique à leur réimportation sur le territoire douanier de l'Union.

Les marchandises de l'Union ne peuvent pas toutes être placées dans le régime du perfectionnement passif. Afin d'éviter que des avantages financiers soient accordés de manière non justifiée, le CDU exclut l'utilisation des procédures de perfectionnement passif dans des cas où les marchandises ont déjà bénéficié d'autres avantages financiers tels que la dispense de droits à l'importation, le remboursement de droits à l'exportation, l'exonération de droits et la réduction de droits.

On distingue certaines situations dans lesquelles le perfectionnement passif s'applique à des marchandises réparées.

3 À propos des INF

3.1 À propos du système INF

Le bureau de douane de supervision rend les données qui s'appliquent disponibles dans le système. Lorsqu'une déclaration en douane ou une déclaration de réexportation fait référence à un INF, l'autorité douanière compétente rend les données spécifiques à l'INF disponibles dans le système électronique. Lorsque l'autorité douanière compétente a demandé un échange normalisé d'informations pour des marchandises placées sous un régime de perfectionnement actif qui concerne un seul État membre, le bureau de douane de supervision rend les données qui s'appliquent disponibles dans le système.

Les autorités douanières divulguent les informations à jour concernant l'INF au titulaire de l'autorisation à sa demande.

3.2 Processus INF



4 Qu'est-ce que le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne?

4.1 Description et avantages

- Le **Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne** propose une interface utilisateur aux opérateurs avec la possibilité de naviguer vers les modules spécifiques (comme celui consacré à l'INF) et d'accéder aux actions disponibles afin d'engager le dialogue avec les autorités douanières.
- Le déploiement du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne **permet de réduire les transactions sur papier et d'harmoniser les interfaces entre les opérateurs** en offrant un point d'accès unique pour les échanges. Les différents modules fonctionneront de manière uniforme et transparente afin d'offrir à l'opérateur **une expérience utilisateur cohérente**.
- **Bénéfices:**
 - ✓ Naviguer vers les modules spécifiques à partir du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne,
 - ✓ Accéder aux actions disponibles pour engager le dialogue avec les autorités douanières,
 - ✓ Personnaliser ses préférences,
 - ✓ Effectuer des demandes, filtrer, trier et paginer ses notifications et ses soumissions,
 - ✓ Avoir une vue d'ensemble de ses notifications et soumissions,
 - ✓ Accéder facilement à toutes les informations,
 - ✓ Sauvegarder des versions provisoires,
 - ✓ Archiver électroniquement les écritures de l'opérateur,
 - ✓ Avoir un accès instantané au système, en tout lieu et à tout moment.

4.2 Fonctionnalités générales

The screenshot displays the 'Tableau de bord' (Dashboard) of the EU Customs Trader Portal. The page title is 'Liste des tâches et des notifications' (List of tasks and notifications), with 145 elements found. The interface includes a navigation menu on the left with options like 'Tableau de bord', 'Recherche d'une communication', 'Projet', 'Pièce jointe', 'INF', and 'Insérer Demande d'INF'. The main content area shows a table of notifications with columns for 'Secteur d'activité', 'Numéro de référence', 'Titre', 'Type', 'État membre', 'Autorité douanière', and 'Date de réception'. The table lists four notifications, all of type 'Notification' from 'France', with dates ranging from 03/12/2020 15:56 to 18:15. The titles of the notifications are: 'Demande de création d'INF (section A) Aprouvée - IP IM/EX01 3FRIPDFR000600-2020-DD29032', 'Numéro de référence de communication 20F R00000000073 Délivr é', 'Demande de création d'INF (section A) Aprouvée - IP IM/EX01 2FRIPDFR000600-2020-DD29032', and 'Numéro de référence de communication 20F R00000000072 Délivr é'.

4.3 Quelles sont les nouveautés pour les opérateurs qui s'occupent de perfectionnement actif et/ou passif?

Les demandes d'INF doivent désormais être présentées à l'aide du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF lorsqu'une opération d'importation ou d'exportation est effectivement envisagée.

Dans le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF, les opérateurs ont désormais:

- ✓ l'accès à toutes les informations sur leur demande facilement et en un point unique
- ✓ la possibilité de présenter une nouvelle demande d'INF aux autorités douanières
- ✓ la possibilité d'appuyer leur demande en apportant des précisions
- ✓ la possibilité de recevoir des notifications pour être informé du processus
- ✓ la possibilité de sauvegarder des versions provisoires
- ✓ un processus entièrement numérique
- ✓ le dépôt électronique de leurs écritures

5 Utilisation du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF

5.1 Comment accéder au Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF?

Les opérateurs ou leur représentant en douane sont dirigés vers UUM&DS, où ils doivent entrer leurs informations de connexion.

5.2 Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF

Dans le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne, le module INF permet aux opérateurs:

- ✓ de demander des informations INF
- ✓ d'insérer une demande d'INF

5.3 Insertion d'une demande d'INF

Les opérateurs peuvent insérer une demande d'INF en remplissant le formulaire qui s'applique depuis le portail.

Certaines données apparaissent automatiquement si l'autorisation a été insérée dans le système de décisions douanières. Les marchandises et les produits transformés peuvent être entrés manuellement ou avec l'aide d'un modèle. Si l'utilisateur/utilisatrice dépasse les quantités admises, le système envoie un message d'avertissement, mais permet à l'utilisateur/utilisatrice de soumettre le formulaire. Si les agents des douanes demandent des précisions, l'opérateur/opératrice peut fournir les informations supplémentaires dans le système.

5.4 Demande d'informations INF

L'opérateur/opératrice peut fournir un numéro INF valide et demander d'afficher les informations qui s'appliquent et le statut sur cet INF spécifique.

Retrouvez toutes les informations disponibles sur le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne et les accès à ce portail sur le site EUROPA: https://ec.europa.eu/taxation_customs/home_fr

Veuillez également consulter les autres modules de formation en ligne sur le CDU pour obtenir de plus amples informations sur le concept des régimes particuliers et sur les autres modules relatifs aux douanes de l'UE. https://ec.europa.eu/taxation_customs/eu-training_fr

N'oubliez pas, ceci est un bref résumé des informations les plus importantes fournies dans ce cours. Seule la législation de l'Union européenne publiée au Journal officiel de l'Union européenne fait foi. La Commission n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de ce cours.